



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte

Ré
Mo
b



10137786

TRIBUNAL DE COMMERCE

03-09-2010

NIVELLES
Greffe

N° d'entreprise : 0417.454.643

Dénomination

(en entier) : **LES AMIS DU VERSEAU**

(en abrégé) :

Forme juridique : ASBL

Siège : *Rue des Ramiers 15. 1301 Bierges.*

Objet de l'acte : PROCES VERBAL AG DU 03/12/2009

ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE DU 3 DECEMBRE 2009
PROCES VERBAL

Sont présents ou représentés avec procuration :

- Madame Feron Suzanne
- Madame Frappart Françoise
- Madame Scheer Ginette
- Madame Stal Christine - excusée
- Monsieur Mathieu Pierre-Paul -excusé
- Monsieur Steyaert Bernard
- Monsieur van der Straten Ponthoz Hugues
- Monsieur van der Straten-Ponthoz Everard

Les membres de l'association sans but lucratif Les Amis du Verseau se sont réunis le jeudi 3 décembre à 18h30, à Bierges, 60, rue de Wavre, sous la Présidence du Comte Hugues van der Straten Ponthoz.

Monsieur le Président invite Madame Frappart française à remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Président rappelle que les convocations adressées par lettre missive au mois de novembre portaient l'ordre du jour suivant :

1. Rapport du conseil d'Administration
- 2.Approbation des comptes de l'exercice 2008/2009
- 3.Vote du budget 2009/2010
- 4.Démission et nomination des administrateurs
- 5.Décharge aux administrateurs.
6. Divers

L'Assemblée étant valablement constituée, on passe à l'ordre du jour.

- 1.Monsieur le Président fait rapport sur l'activité de l'Association durant l'exercice écoulé.
- 2.Les comptes de l'exercice clos au 31 08 2009 sont commentés et approuvés à l'unanimité.
- 3.Les budgets pour l'exercice 2009/2010 sont présentés et approuvés par l'Assemblée à l'unanimité.
- 4.Afin de faire coïncider les dates des divers mandats , les administrateurs existants donnent leur démission

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 20/09/2010 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

✓

• Réserve
au
Moniteur
belge



Volet B - Suite

L'Assemblée générale nomme en qualité d'administrateur

- Madame Frappart Françoise
- Monsieur Steyaert Bernard
- Monsieur van der Straten Ponthoz Hugues
- Monsieur van der Straten-Ponthoz Everard
-

Pour une période renouvelable de 6 ans conformément au statuts .

5. Décharge est donnée aux administrateurs

6. Aucuns divers

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15, après lecture et signature du procès verbal.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 20/09/2010 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature